



Nos réf : SR/HT/DB/HG

Décision du Maire N° 2023-010

Objet : Signature du contrat de Prestation entre la commune et l'agence Alinéa sis 1 A rue de Beaucourt 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS – De juillet 2023 à décembre 2024

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : signature du contrat de prestation avec Monsieur Philippe CENNI représentant de l'Agence Alinéa sise 1 A rue de Beaucourt 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS, concernant la réalisation et la mise en page du journal bimestriel de la commune de Bavans « BAVANS INFOS ». Chaque facture sera adressée après chaque parution bimestrielle.

La prestation comprend :

- La reprise des éléments fournis par la commune,
- La conception du support et la mise en page des articles (non compris l'impression)

TYPE DE SUPPORTS	PRIX du numéro
Bulletin 4 pages format A3 ouvert et A4 plié	360,00€HT
Bulletin en 3 volets au format 630x297 ouvert et A4 plié.	540,00€HT

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
 Reçu en préfecture le 12/10/2023
 Publié le
 ID : 025-212500482-20230927-DECISION2023010-CC



Fait à Bavans le 27/09/2023

**Le Maire,
 Sophie RADREAU**



Décision certifiée exécutoire
 Publiée sur papier le : 12/10/2023
 Publiée sur site internet le : 12/10/2023

